

## Information à l'attention des parents employeurs

Rappel : Sur les bulletins de salaire de votre assistante maternelle figurent les dates de prise de congés payés de l'assistante maternelle : n'oubliez pas de les remplir et de les signer, Pôle Emploi a besoin de cette information pour calculer l'éventuel délai de carence...

Information : Dorénavant, la demande de complément de libre de mode de garde sera à télécharger une demande ou télédéclarer sur le site de la caf.fr ou mon-enfant.fr

## Recette du limiment oléo-calcaire

C'est un produit de soin (et de beauté) composé à 1/2 d'huile végétale, le plus souvent de l'huile d'olive ou huile d'amande douce de préférence bio, et à 1/2 d'eau de chaux (préparation en pharmacie).

Le limiment oléo-calcaire a de nombreuses utilisations : c'est avant tout un nettoyant pour fesses de bébés ! Mais il sert aussi de :

- crème hydratante
- huile de massage
- nettoyant du visage de bébé
- pour soigner l'eczéma
- pour les mamelons lors de l'allaitement des 1ers jours
- en démaquillant....

Naturel, écologique, très économique...



## **Je mets tout à la bouche**

Votre enfant est curieux et s'éveille au monde qui l'entoure... en portant les objets qu'il rencontre à sa bouche ! Rien de plus normal, rassurez-vous !

La bouche est une zone particulièrement sensible pour votre enfant. Déjà dans votre ventre, il portait parfois instinctivement ses doigts à sa bouche... En grandissant, ce « réflexe » s'accroît ! Votre enfant, curieux de tout, commence à explorer son environnement proche et met spontanément à sa bouche les objets qu'il découvre. C'est la leçon des choses qui commence et qui le mènera vers toujours plus d'indépendance... **Un élan spontané et naturel** En quelque sorte, votre enfant « incorpore » son environnement pour mieux le mémoriser ! Il découvre la texture des objets, leur goût, et explore ainsi son petit royaume... Pas d'inquiétude s'il a besoin de mâchonner les objets qu'il porte en bouche, cela peut aussi détendre ses gencives au moment où ses dents commencent à le faire souffrir. **L'accompagner dans son exploration...** Pour l'aider dans son apprentissage, les parents doivent être attentifs et présents.



Vous trouverez ci-joint une **enquête de disponibilité** : des demandes d'accueil pour le début de l'été 2012 arrivent...

Dorénavant, les Relais doivent distribuer la **liste entière** des assistantes maternelles.. Il y sera de toutes façons noté si vous êtes disponible ou non, les parents apprécient. Il y sera noté la date de mise à jour et votre leur numéro de portable en plus du numéro de fixe, pour celles qui le souhaitent...

### FORMATION

Il reste de la place pour les modules de formation suivants:

- **Assurer la sécurité et la prévention des risques au domicile : les samedis 3, 17 et 24 mars et les samedis 28 avril et 5 mai avec les pompiers, total : 40 heures**

**Objectifs**: accueillir des enfants à son domicile en toute sécurité, l'assistante maternelle doit identifier tous les risques possibles, mettre son espace d'accueil en conformité dans le règle des règles en vigueur et tenir des gestes adaptés au confort et à la sécurité des enfants

**Points clés**: les dangers de la maison et les risques selon l'âge des enfants, la prévention des accidents domestiques, la surveillance des enfants au quotidien, les 1ers gestes de secours...

- **Éveil sportif et motricité : nouvelles dates proposées quand le groupe sera complet, total : 16h**

**Objectifs** : faire découvrir le corps humain à l'enfant , relier les gestes au corps

**Points clés** : le langage corporel, les mouvements, le développement moteur des enfants, les matériels adaptés, les activités motrices...

### **RENDRE VISIBLE L'INVISIBLE**

Des chercheurs du Conservatoire national des arts et métiers se sont penchés sur « l'activité professionnelles de la petite enfance » dont celle des assistantes maternelles...

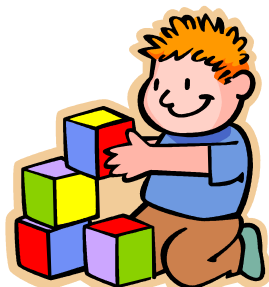
Ces professionnelles travaillent dans l'ombre du domicile. La mise en visibilité de leurs « gestes professionnels » est indispensable pour contribuer à l'amélioration de cette activité ...

Ces chercheurs relèvent que :

- c'est un métier peu valorisé
- une activité méconnue
- qui demande une forte exigence de qualité
- qu'il existe une ambiguïté du fonctionnement contractuel
- il faut éviter une concurrence avec les parents
- qu'il existe une certaine solitude
- c'est un accueil à mi-chemin entre modèle familial et collectif

*(vous pouvez vous procurer l'intégralité de l'article auprès du Ripam ou dans la revue « L'assmat » de décembre 2011-janvier 2012.*

# PLANNING



## Rappel organisation

Pour plus de clarté, je donnerai réponse à chacune d'entre vous, que ce soit bon ou pas : merci à celles qui ne m'ont pas donnée leur adresse internet de le faire, pour un gain de temps...

Les assistantes maternelles restent responsables des enfants qu'elles accueillent y compris dans le cadre des activités du Relais.

## Programme des matinées

J  
A  
N  
V  
I  
E  
R

En attendant une solution suite au départ d'Isabelle Le Gallic, il n'y aura plus que 2 matinées d'éveil par semaine, exceptionnellement 3...

Lors des **matinées jeux libres**, les 3 salles de l'accueil de loisirs vous seront proposées, une nouvelle organisation sera mise en place : à savoir, un thème changeant dans la salle d'activité, la présence obligatoire d'un adulte par salle... Il y aura une séance de jeux libres par semaine.

Pour la **gym câline**, le dojo n'étant pas disponible avant le mois d'avril, Anne et moi vous proposons de maintenir l'activité à l'accueil de loisirs, en limitant le groupe et en proposant 2 dans la même matinée...

De nouveaux intervenants vous seront proposés à partir du mois de mars..

F  
E  
V  
R  
I  
E  
R

PROCHAIN NUMERO : Mars 2012

# Le p'tit journal du RIPAM

## Relais Intercommunal Parents Assistantes Maternelles

des communes de Baud - Bieuzy - Guénin - Melrand - Pluméliau - St Barthélémy

Marlène Crunelle  
02.97.51.02.19  
06.76.59.63.54  
ripam@mairie-baud.fr

N°3 – janvier 2012

### EDITO

A l'occasion de cette nouvelle année, je vous souhaite plein de bonnes choses..  
Que 2012 vous apporte du bien, du beau, du bon... et de temps en temps du "pas mal", pour pouvoir apprécier encore plus...le bien, le beau, le bon...!

Marlène

### AGENDA

Le 4 février, aura lieu un **spectacle** offert par l'association Ribambelle et le Relais.. Vous aurez les renseignements sur le site de la ville de Baud, page RIPAM, ou au RIPAM directement...



### AUGMENTATION DU SMIC

Le gouvernement vient d'annoncer, dans un [communiqué du 21/11/2011](#), que le salaire minimum de croissance (SMIC) sera revalorisé de 0,3 % à compter du 1er janvier 2012, juste après une hausse automatique de 2,1 % au 1<sup>er</sup>/12/2011.

Le nouveau montant horaire brut du SMIC sera fixé à 9,22 € contre 9,19 € au 1<sup>er</sup>/12/2011.

Leur salaire horaire **minimum** des assistantes maternelles, indexé sur le SMIC, passera de 2,59 euros à 2,60 euros **brut** à partir du 1er janvier 2012.

Compte tenu des [modifications des taux de charges salariales prévues pour 2012](#) le salaire horaire minimal net de l'assistante maternelle employée par un particulier s'établira à **2,02 euros net**.

Pour rappel, **seul le salaire minimum** défini par l'art. D.423-9 du Code de l'action sociale et des familles (0,281 X SMIC par enfant et par heure de garde) est indexé sur le SMIC et **revalorisé chaque 1er janvier**.

Si le salaire de l'assistante maternelle est supérieur à ce montant, l'employeur n'a aucune obligation de revalorisation.

Par ailleurs, l'indemnité d'entretien due pour 9 heures d'accueil de l'enfant sera désormais de 2,93 euros.

Au delà de 9 heures d'accueil, l'indemnité due sera calculé selon la formule : 0,3249 x durée de l'accueil.